



PROCES-VERBAL **Séance du Conseil général**

Date et lieu : 19 avril 2021, 19h30, salle communale de la Gare

Conseil général

Présents : 29 Conseillers généraux

Absent (excusé) : M. Stéphane Wyssmüller

Secrétaire du Conseil général : Mme Véronique Margueron

Le quorum est atteint, le Conseil général peut valablement siéger. La majorité est fixée à 15.

Conseil communal

Présents : M. Sébastien Meyer, Vice-Syndic, Mme Alexandra Clerc, MM. Daniel Bovigny, Paul-Henri Donzallaz, Jean-Noël Gobet, Alain Heimo, Noam Rey, Patrick Telfser

Secrétaire Conseil communal : M. Olivier Richert

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2020 – approbation
2. Modification du coefficient d'impôts pour l'année 2020, de 87.8 % à 60.0 %, pour les personnes physiques et morales
3. Comptes 2020 de la Commune et du Fonds Louis Guigoz, rapport de la Commission financière sur la base du rapport de la fiduciaire et approbation
4. Demande de crédit d'étude – analyse globale des routes communales
5. Demande de crédit – remplacement de la barrière de l'école et sécurisation de la cour d'école
6. Demande de crédit – déplacement des collecteurs art. RF 360, route de l'Adrey
7. Demande de crédit – raccordement des EU, secteur "Sur la Ville"
8. Règlement des finances – approbation
9. Proposition : modification du règlement du Conseil général
10. Compte rendu des commissions
11. Divers

Séance du Conseil général du 19 avril 2021

Ouverture de la séance par M. Bernard Sudan

Selon les consignes de la Préfecture, une photo doit être prise pour savoir où se trouvent les conseillers/ères généraux, ceci en cas de quarantaine.

Monsieur le Vice-Syndic,
Madame, Messieurs les conseillers communaux,
Mesdames, Messieurs les conseillers généraux,
Cher (ères) collègues,

Je vous souhaite la bienvenue et vous remercie de votre présence. Je salue également la présence de Mme Claire Pasquier pour le journal « La Liberté » ainsi que M. Jean Godel qui représente le journal « La Gruyère ». Je relève la présence de M. et Mme Daniel et Chantal Tercier que je salue tout particulièrement et qui assisteront à nos débats.

Je remercie Mme Véronique Margueron pour la prise du procès-verbal et M. Olivier Richert pour la gestion de l'aspect technique.

Pour des dispositions liées au Covid-19 et comme lors de notre dernière séance, le public n'est malheureusement pas admis.

Pour les mêmes raisons sanitaires, le port du masque est demandé durant toute la séance. Vous pouvez naturellement l'enlever pour vos interventions au micro.

Deux micros sont à disposition des intervenants et ceux-ci seront désinfectés après chaque prise de parole. Merci d'essayer, si possible, de regrouper les interventions.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, la séance sera, comme à l'accoutumé, enregistrée.

Vous avez tous reçu une copie de l'intervention de la commission financière au sujet du point n° 8 de l'ordre du jour comprenant deux amendements. Nous en rediscuterons le moment venu.

Je déclare la séance officiellement ouverte.

La convocation vous est parvenue par messagerie le 8 avril dernier, a paru le 9 avril 2021 dans la Feuille Officielle n° 14, sur le site de la commune et au pilier public, soit plus de 10 jours avant. Je constate donc sa régularité.

M. Stéphane Wyssmüller s'étant excusé, je procède à l'appel des personnes présentes. Le quorum étant atteint, le Conseil général peut valablement siéger. La majorité est fixée à 15. Je vous rappelle que les textes des diverses interventions doivent être transmis à notre secrétaire au terme de la séance.

Y a-t-il une remarque relative à l'ordre du jour ? Si ce n'est pas le cas, nous passons au point 1.

1. Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2020 – approbation

Chacun/e ayant pu prendre connaissance de ce procès-verbal, la discussion est ouverte à son sujet. Aucune remarque n'étant formulée, la discussion est close. Le bulletin secret n'est pas requis et le Conseil général se prononce à main levée.

Le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Merci à son auteure.

Séance du Conseil général du 19 avril 2021

2. Modification du coefficient d'impôts pour l'année 2020, de 87.8 % à 60.0 %, pour les personnes physiques et morales

M. Bernard Sudan donne la parole à M. Paul-Henri Donzallaz pour le Conseil communal.

M. Paul-Henri Donzallaz :

Monsieur le Président,

Mes collègues du Conseil communal,

Mesdames et Messieurs le membres du Conseil général,

Lors de la première lecture des comptes 2020, il est apparu un résultat bénéficiaire de CHF 2'380'672.23 provenant notamment de la revalorisation des provisions fiscales de 2018 et de 2019. Celles de 2020 le sont dans une moindre mesure. Nous effectuons cette opération de revalorisation des provisions lors de chaque exercice sur la base des indications du Service cantonale des contributions. A cela s'ajoutent encore les points figurants sur la première page des commentaires aux comptes telles que la diminution des charges de CHF 180'000.- et l'augmentation des autres recettes d'impôts conjoncturels de CHF 375'000.-.

Le bénéfice ressortant des comptes de fonctionnement de l'année sous revue se monte à CHF 2'380'000.-, montant attesté par le rapport de notre fiduciaire.

Si cette situation peut susciter la surprise, elle reste néanmoins positive. Le Conseil communal a donc souhaité en faire bénéficier directement le contribuable, principal contributeur de ce bénéfice comme expliqué préalablement. D'abord, la piste d'une ristourne d'impôt a été exploitée, solution non-légale selon le Service des communes. Puis, c'est par une modification du coefficient de l'impôt que le même service nous a orientés. D'ailleurs, une directive du Scm datant de 2006 avait été publiée dans ce sens. Elle s'intitule : «Compétences matérielles des communes en matière de perceptions d'impôts ».

Pour cette raison, le Conseil communal vous propose ce soir de vous prononcer sur la réduction rétroactive du coefficient de l'impôts, uniquement pour l'année 2020, de 87.8 % à 60 %.

Le Conseil communal soutient cette proposition pour les raisons suivantes :

- Le résultat est effectif et non prévisionnel, comme lors du budget, puisque le produit de l'impôt se base sur les avis de taxations pratiquement définitifs de 2018 et 2019. Par contre, les taxations 2020 débutent seulement : le délai d'envoi vient d'être passé.
Tenant compte de ce qui précède, le risque d'une nouvelle correction négative est pratiquement nul.
- Une réduction du taux de l'impôt prévisionnel se base sur des estimations budgétaires anciennes, (pour 2021, le Service cantonal des contributions se base sur la situation fiscale arrêtée au 30 juin 2020 et l'état des taxations à cette date) et le facteur « inconnu » est persistant, même s'il est limitée dans le temps.
- Il s'agit de la dernière année avant l'introduction de MCH2, soit la nouvelle norme d'harmonisation du modèle comptable liant toutes les collectivités publiques. Dès ce moment-là, la constitution de réserves ou les amortissements extraordinaires ne seront plus possibles. L'excédent du compte de fonctionnement sera viré dans la fortune. Veuillez noter également que la réserve de réévaluation sera comptabilisée comme capital propre durant 10 ans au maximum après l'introduction de MCH2.
- Sur demande de la commission financière et selon le Conseil communal, voici un argumentaire qui plaide en faveur d'une modification du coefficient de l'impôt plutôt que d'un remboursement de crédit :
 - Nous avons financé ces deux dernières années au moyen de l'excédent de liquidité des nouveaux investissements pour un montant de CHF 2'800'000.- nous évitant de recourir à l'emprunt.

Séance du Conseil général du 19 avril 2021

- Les opérations de bouclage « comptable » influencent le bénéfice en ce sens qu'une charge supplémentaire d'amortissement, par exemple, diminue le bénéfice, tandis qu'un remboursement de crédit a des incidences que sur le bilan en réduisant un poste de l'actif pour diminuer un poste de capitaux étrangers. Dans le même sens, un remboursement exceptionnel de crédit s'effectue par des désinvestissements.
- Lors de la conclusion d'un prêt, nous fixons de façon ferme le montant, la durée et le taux. Par exemple, le dernier emprunt effectué auprès du canton des Grisons a une échéance au 20 décembre prochain et un taux négatif de 0.25 %. Un autre a une échéance au 25 juillet 2023 pour un taux de 0.32 %.

Ainsi, la charge d'intérêt est inférieure au budget de CHF 63'500.-

Il faut clairement dissocier la gestion de la trésorerie et des investissements d'un résultat opérationnel annuel.

Le Conseil communal est unanimement favorable à la modification du coefficient de l'impôt des personnes physiques et morales et vous demande d'accepter sa proposition limitée dans le temps à l'année 2020, rétroactivement.

Merci de votre attention.

M. Bernard Sudan remercie M. Paul-Henri Donzallaz pour ses explications, et donne la parole à M. Alain Genoud pour le rapport de la commission financière.

M. Alain Genoud :

Mesdames, Messieurs,

La modification proposée par le Conseil communal a suscité une discussion nourrie au sein de la commission financière eu égard principalement à l'ampleur de la baisse soit une réduction de 31.6 %. Nous précisons qu'indépendamment du résultat de l'exercice, il convient de disposer des liquidités nécessaires pour permettre le remboursement effectif de la dette bancaire lors de l'échéance de celle-ci.

La commission financière, dans sa majorité, prévoit favorablement la baisse exceptionnelle proposée du coefficient fiscal à 60 % pour l'année 2020, estimant notamment que la situation des finances communales le permet.

Toutefois, nous invitons le Conseil communal à faire preuve d'une prudence particulière dans l'analyse d'une éventuelle baisse d'impôts dans les années à venir, en tenant compte de l'impact financier des importants investissements programmés. Nous sommes d'avis que des mouvements de bilan trop importants de la quotité d'impôts sont dommageables tant pour le budget du ménage des contribuables que celui de la collectivité publique.

Au nom de la commission financière, M. Bernard Sudan, président et M. Alain Moradpour, secrétaire.

M. Bernard Sudan remercie M. Alain Genoud et ouvre la discussion sur ce point. Il donne la parole à M. Michel Sudan.

M. Michel Sudan :

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Ce soir, le Conseil communal nous propose une modification du coefficient de l'impôt de 87.8 % à 60 % pour l'année 2020 uniquement, ceci pour les personnes physiques et morales. En effet, les comptes présentent un excédent de produit de CHF 2'380'372.23.

Lors des bouclages des exercices précédents, je prends comme référence ceux depuis 2016, année de cette législature, le Conseil communal avait pris l'habitude, lors de bons résultats, de procéder à

Séance du Conseil général du 19 avril 2021

des amortissements supplémentaires ou des attributions aux réserves, ce qui permettrait d'escamoter les bénéficiaires.

La Liberté du 13 juin 2018 titrait : « les millions cachés des communes ».

M. Nils Soguel, professeur de finances publiques à l'Institut de hautes études en administration publique de l'Université de Lausanne cite : « Le fait de montrer le résultat réel nécessiterait de faire admettre aux contribuables qu'ils ont payé trop d'impôts et de taxes par rapport aux prestations dont ils ont bénéficié ».

Au 1^{er} janvier 2022, la nouvelle loi sur les finances communales MCH2 interdira cette pratique. Seuls les amortissements ordinaires qui reflètent la réalité de l'usure et de l'obsolescence des actifs seront admis. Au nom de la transparence, les résultats seront intégralement ajoutés ou diminués à la fortune de la commune.

L'un des principes du nouveau modèle comptable, c'est que les impôts des habitants actuels ne doivent pas être mis en réserve pour les besoins des habitants futurs. Les seules réserves autorisées sont celles alimentées par des taxes, comme celles sur les eaux et les poubelles.

La pandémie actuelle fait grimper l'endettement des ménages. Pertes de revenus liées au chômage partiel, suppressions de poste et disparition de revenus d'appoints en sont responsables. Le centre de recherches conjoncturelles de l'EPF Zurich a réalisé une analyse des effets économiques de la pandémie. Il a constaté que 11 % des ménages dont le revenu était inférieur à CHF 4'000.- et 6 % de ceux dont le revenu se situait entre CHF 4'000.- et CHF 6'000.- n'avaient pas d'autre choix que de s'endetter pour couvrir leurs dépenses courantes.

La Covid-19 a fait également augmenter la demande auprès d'associations telles que les cartons du cœur. 17 familles de notre village y ont recours. La demande en Gruyère a augmenté de 25 %.

Le groupe radical et citoyens remercie le Conseil communal pour la présentation de cette modification du taux d'impôts pour 2020 et d'étudier une éventuelle baisse pour les années à venir.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, merci d'accepter cette proposition et de soutenir notre population.

M. Bernard Sudan remercie M. Michel Sudan, et donne la parole à M. François Morand.

M. François Morand :

Mesdames, Messieurs,

Cher(ères) collègues,

Quelle ne fut pas ma surprise, voire un certain agacement, pour ne pas dire plus lorsque j'ai appris et lu le point 2 du tractanda de ce jour : « modification du coefficient de l'impôt pour l'année 2020 ».

En effet, pas plus tard que le 9 décembre dernier, le Conseil général refusait à une large majorité par 18 voix contre 9, la proposition du PLR pour un abaissement du coefficient d'impôt pour l'année 2020. Et voilà que 4 mois plus tard, le Conseil communal se permet de nous soumettre la même proposition en venant nous dire que c'est la seule solution pour utiliser ces 1.8 millions tombés du ciel.

Mesdames et Messieurs, cela fait plusieurs années consécutives que le Conseil général demande au Conseil communal de faire des budgets beaucoup moins pessimistes que ce qui nous est proposé, car année après année les comptes de la commune sont bénéficiaires par rapport au budget et cela représente même une différence allant jusqu'à plus de 30 % supérieure au budget proposé. Je veux bien croire qu'il n'est pas facile de faire des budgets à CHF 100'000.- près sur plus de 10 millions de recettes mais quant à avoir 1.8 millions de francs supplémentaires, j'estime qu'il y a là un sérieux problème de communication dans la gestion des comptes. Ce soir, on nous propose d'abaisser le coefficient d'impôt pour l'année 2020 de 87.8 % à 60 % ce qui représente 31 % d'abaissement.

Dites-moi quelle commune du canton voire au-delà peut se permettre un tel cadeau fiscal alors que notre commune a une dette de plus de 8 millions de francs, ce que représente, par habitant, une dette de 3'370.- ? Cette même dette est passée de plus de 2 millions en 2016 à 8 millions en 2020 soit une augmentation de 6 millions en 5 ans. Je conçois tout à fait cette augmentation car notre

Séance du Conseil général du 19 avril 2021

commune a investi dans de gros projets qu'il y avait lieu de faire. Mais lorsqu'un excédent de recettes de plus de 1.8 millions est comptabilisé et qu'il reste encore de gros projets à financer, il aurait été de bonne intelligence d'amortir la dette actuelle avec cet argent en lieu et place de le ristourner à de gros contribuables et où les ménages en difficulté n'en verront pour ainsi dire pas la couleur.

Où je trouve cette situation encore plus regrettable, c'est que le Conseil communal n'ait entrepris aucune discussion ou négociation préalable avec la commission financière avant le bouclage 2020, afin de trouver une solution acceptable pour nous tous, c'est-à-dire un deal entre une rétribution aux contribuables et un amortissement de la dette, ce qui aurait pu faire sens à mes yeux, mais tout cela bien avant de nous mettre aujourd'hui devant le fait accompli. C'est pourquoi je vous invite toutes et tous, membres du Conseil général, à voter par abstention à cette proposition par mesure de mécontentement, et ceci pour mettre le Conseil communal face à ces responsabilités.

Merci de votre attention.

M. Bernard Sudan remercie M. François Morand, et donne la parole à M. Christian Levrat.

M. Christian Levrat :

Merci M. le Président.

Chers (ères) collègues,

J'allais vous dire que pour une fois j'étais entièrement d'accord avec ce que François Morand a dit. Jusqu'à sa conclusion où mes bras m'en sont tombés. Je vous invite à refuser cette baisse d'impôt. Il n'y a pas d'obligation pour nous d'accepter cette proposition et contrairement à ce que certains ont prétendu, le versement de ce gain au bilan permet, demain, lorsque les dettes arrivent à échéance de les amortir, d'accélérer le remboursement de ces dettes et de faire en sorte que l'argent soit utilisé de manière un tant soit peu intelligente. Il y a 3 points que j'aimerais aborder aujourd'hui.

Le premier : M. François Morand l'a rappelé tout à l'heure que la dette de la commune est passée sur les 5 dernières années (ce sont les années de notre mandat), tout ensemble de 2 à 8 millions de francs. Ce qu'on laisse à nos enfants, cher collègue Michel Sudan, ce sont des dettes. C'est ça que nous leur laissons ! Il n'est pas question que la génération actuelle paie les dépenses de la génération future. Ce qui est en train de se passer, lorsque nous investissons 6 millions en 5 ans, c'est que nous transférons à la génération future le remboursement des dettes. Nous avons fait passer la dette pour de très bonnes raisons, et je soutiens tous les investissements qui ont été faits. Nous avons aujourd'hui après 5 ans un exercice qui se clôt par un bénéfice comptable de 2.3 millions, dont 1.8 millions seraient à disposition, soit pour procéder à des remboursements, soit les affecter au bilan pour un jour compenser cela avec les dettes qui ont cru. Moi, je vous invite à suivre la seconde option à savoir de renoncer à cette opération rétroactive de baisse d'impôt et à affecter ce montant au bilan. Cela implique de rejeter la proposition du Conseil communal. On peut le faire d'autant plus que l'argument qui consiste à dire « mais pourquoi est-ce que vous voulez rembourser les dettes alors qu'on a des taux qui sont faibles ? » est un argument à courte vue. Un jour, il va falloir rembourser le principal de la dette. Le problème n'est pas les intérêts que nous payons sur la dette. Le véritable problème est le remboursement du principal donc de la dette elle-même. Donc là les 8 millions dont on parle vont rester 8 millions. Pour ce motif déjà je considère que quand une commune passe sa dette de CHF 900.- à plus de CHF 3'300.- par habitant, on ne ristourne pas rétroactivement des impôts. On peut discuter avec prudence pour le futur. Mais, une bonne gestion des comptes publics, pour moi, impose que cet argent-là aille au bilan et qu'on utilise ensuite ces liquidités pour rembourser la dette lorsque ce sera possible, compte tenu des échéances.

La deuxième raison c'est que cette manière de procéder est particulièrement injuste : il est vrai, vous avez raison, le Covid-19 a placé nos compatriotes, nos concitoyens dans une situation difficile. C'est vrai qu'il y a des gens dans la commune qui ont besoin de l'aide sociale. C'est vrai qu'il y a des gens

Séance du Conseil général du 19 avril 2021

dans la commune qui vont chercher de la nourriture au St-Bernard du cœur ou ailleurs. Mais est-ce que vous croyez qu'en ristournant des impôts ce sont ces gens-là que vous allez aider ? Vous ristournez simplement 31 % de la facture fiscale de chacun. Si une personne paie CHF 10'000.- d'impôt, il va recevoir CHF 3'300.- en retour. Si quelqu'un paie CHF 1'000.- d'impôt, il reçoit CHF 330.- de retour. Si quelqu'un paie encore moins d'impôt il recevra encore moins. En procédant de cette manière, on n'aide pas du tout celles et ceux qui auraient besoin d'être soutenus pendant le Covid-19, on aide ceux qui a priori parce qu'ils ont des moyens financiers paient des impôts élevés et qui n'ont par conséquent pas tellement besoin d'être soutenus pendant cette crise du Covid-19. En tout cas, ce ne sont pas eux les cibles prioritaires d'une action communale.

Le troisième motif pour lequel je vous invite à rejeter cette proposition, c'est que c'est une très mauvaise pédagogie. C'est une très mauvaise pédagogie pour la commune que de provoquer un effet de yoyo où nous encaissons trop d'impôts puis on les ristourne rétroactivement. Et, c'est une très mauvaise pédagogie pour nous : les budgets des familles sont faits, les impôts de l'an dernier sont intégrés dans ces budgets, la plupart des gens ont payé des avances et pour les familles aussi on va créer cet effet de yoyo. Donc, c'est un double effet yoyo : une fois pour la commune et une fois pour les familles qui ne servent pas du tout d'intérêt public.

En conséquence, moi, je vais rejeter la proposition en parfaite bonne conscience et ces montants iront au bilan. On aura au bilan des montants qui nous permettront demain de rembourser ces dettes, un peu comme une famille qui renonce à certaines dépenses, qui peut-être ne s'offre pas un voyage somptueux, met un peu d'argent de côté pour rembourser les dettes qu'elle a par ailleurs. Et, je trouve que parfois une gestion de bon père de famille c'est aussi à nous, commune.

M. Bernard Sudan remercie M. Christian Levrat, et donne la parole à M. Alain Moradpour.

M. Alain Moradpour :

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Chers (ères) collègues,

Vouloir opposer à la baisse du coefficient d'impôt, le remboursement de la dette bancaire est non seulement une erreur mais également un non-sens.

En effet, il est important de distinguer les aspects financiers (les liquidités) et comptables.

Pour pouvoir rembourser une dette bancaire et pour autant que nous nous trouvions à une échéance bancaire fixe, il convient de disposer des liquidités nécessaires. Cela n'affecte en aucune manière le compte de fonctionnement ni le résultat de l'exercice mais uniquement le bilan : baisse des liquidités à l'actif et baisse de la dette au passif. Ce n'est pas plus compliqué que ça.

Les liquidités dont dispose la commune sont bien plus utiles actuellement aux financements des investissements plutôt qu'au remboursement de la dette, laquelle ne coûte que 0.5 % d'intérêts moyens. D'autre part, la prochaine échéance bancaire concerne un emprunt à taux négatif, à savoir qu'il nous rapporte des intérêts plutôt qu'il nous en coûte. Actuellement, ce serait un non-sens de la rembourser.

Quant à l'ampleur de la dette bancaire, celle-ci s'inscrit en proportion correcte et acceptable des investissements et du patrimoine de la commune. Il n'y a actuellement aucun souci à se faire, ni pour nous ni pour les générations futures. Selon le service de la statistique du canton de Fribourg, en 2018, la dette par habitant à Vuadens était 22 % inférieure à la moyenne des communes du district de la Gruyère.

Enfin, les fonds propres de la commune vont augmenter de manière significative dès janvier 2022 suite à l'introduction de MCH2 et à la réévaluation du patrimoine financier de la commune.

Par conséquent, la baisse exceptionnelle et unique du coefficient à 60 % pour l'année 2020 ne met en aucune manière en péril les investissements programmés ni la situation financière de la commune.

Séance du Conseil général du 19 avril 2021

Ce sont pour ces raisons que je vous invite à accepter cette baisse exceptionnelle.

M. Bernard Sudan remercie M. Alain Moradpour, et donne la parole à M. Vincent Genoud.

M. Vincent Genoud :

Mesdames, Messieurs,

Chers (ères) collègues,

Tout d'abord, j'aimerais remercier M. Paul-Henri Donzallaz pour les explications supplémentaires qui nous ont été données en début de présentation du sujet parce que je pense que cela était important d'avoir ces informations pour comprendre un peu plus la démarche du Conseil communal. J'aurai peut-être tendance à répéter certains éléments qui ont été dits par mes collègues, je m'en excuse.

Le Conseil communal propose ce soir au Conseil général de modifier le coefficient des impôts communaux pour l'année 2020, soit de passer de 87.8 % à 60 %, et ceci aussi bien pour les personnes physiques que pour les personnes morales. Cette proposition engendre une réduction d'impôts pour 2020 de - CHF 1'859'271.40 pour les contribuables vuadenois qui en paient.

Alors que nous avons déjà refusé en séance du Conseil général du 9 décembre 2020, au point 6 de l'ordre du jour sous l'énoncé « Proposition fiscalité », deux propositions différentes déposées simultanément par deux groupes et qui avaient eu le mérite de créer une confusion notable dans le choix de la décision lors du vote, aujourd'hui nous voilà gratifiés d'un geste conséquent proposé par le Conseil communal de près de 2 millions. Evidemment la proposition du Conseil communal se base sur un résultat comptable connu exceptionnel pour notre commune pour l'année 2020, ce qui présente un certain avantage par rapport à une baisse d'impôts fixe et possible pour les années futures.

Selon les propos du Conseil communal, de tels écarts entre les budgets de rentrée fiscale et la réalité résultent souvent des indications fort pessimistes du Service cantonal des contributions (SCC) transmises pour l'établissement habituel des budgets. Il serait certainement temps que ces modèles de calcul de prévision soient revus et adaptés en fonction des chiffres réels. Evidemment d'autres facteurs peuvent intervenir entre l'estimation et la réalité des rentrées fiscales. Il n'est pas besoin de vous rappeler que ces dernières années la réalité a dépassé largement les prévisions et notre commune a réalisé chaque année des bénéfices, avant amortissements extraordinaires, attributions aux réserves non obligatoires et création de provisions, soit pour 2015 1 million, pour 2016 1.5 million, pour 2017 0.8 million, pour 2018 0,8 million, pour 2019 1 million, et enfin pour 2020 2.4 millions.

Que faire de ces excédents si on ne souhaite pas baisser les impôts à moyen terme ? Comme tout le monde le sait, le financement de nouveaux investissements, sans liquidités disponibles, nécessite de nouveaux emprunts et la dette augmente. Si des liquidités sont disponibles, les nouveaux investissements que nous validons en séance du Conseil général pourraient être certainement financés par celles-ci, ce que vient de nous confirmer M. Paul-Henri Donzallaz pour un montant d'environ 2.8 millions ces dernières années, ce qui m'avait échappé dans les lectures des différents résultats de la commune. Donc, ce qui évitera de nouveaux emprunts et une augmentation de la dette. Car c'est l'augmentation de notre dette par habitant qui peut nous inquiéter. Comme vous avez pu le lire, elle est passée durant cette législature de CHF 1000.- à plus de CHF 3'300.- par habitant. Nous en connaissons les raisons et nous pouvons nous attendre également avec le produit de la vente du Pré de la Cure à une libération importante de liquidités. Des emprunts seront alors remboursés et des investissements financés sans nouveaux emprunts.

Dans ce contexte je trouve quelque peu regrettable que la proposition du Conseil communal que l'on nous soumet ce soir ait été figée dans les comptes 2020 uniquement sous la forme de baisse d'impôts. En effet, nous aurions peut-être préféré pouvoir voter sur une proposition mixte (couper la poire en deux) avec une réduction d'impôts moins conséquente et en parallèle l'imputation d'un montant d'environ 1 million pour l'établissement d'une réserve supplémentaire, pour autant que ce

Séance du Conseil général du 19 avril 2021

soit possible, par exemple pour le projet Valtraloc, ou d'un amortissement extraordinaire pour autant que des échéances d'emprunts soient arrivées à terme.

Nous voici donc confronter à un choix cornélien qui peut se résumer ainsi :

1. On accepte cette ristourne fiscale pour nos citoyens et nos entreprises qui en profitent durant cette période difficile de COVID-19
2. On refuse cette proposition et les montants iront augmenter la fortune de la commune.
3. Serait-on en droit de refuser au point 3 de l'ordre du jour les comptes de la commune présentés sous cette forme et demander au Conseil communal une nouvelle mouture des comptes en prenant en considération un split de ces 2 millions sous forme d'une part de réduction fiscale et d'autre part d'un amortissement extraordinaire ou d'une attribution à une nouvelle réserve, tel que pour le projet Valtraloc par exemple.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Bernard Sudan remercie M. Vincent Genoud, et demande si M. Paul-Henri Donzallaz veut prendre la parole pour répondre à la dernière question de M. Vincent Genoud.

M. Paul-Henri-Donzallaz répond qu'il ne va pas s'exprimer au sujet de la dernière question mais au sujet des investissements financés par les liquidités. L'inventaire de ces montants a été fait sur les deux dernières années (2019 et 2020). Sur CHF 4'228'000.- d'investissement totaux, CHF 2'783'000.- ont été financés par les liquidités et seulement CHF 1'839'000.- par des emprunts bancaires.

M. Bernard Sudan remercie pour ces précisions M. Paul-Henri Donzallaz et donne la parole à Mme Sandy Maillard.

Mme Sandy Maillard :

Mesdames et Messieurs,

Chers (ères) collègues,

Je me pose peut-être une question un peu naïve mais dans quelles mesures refuser le projet nous permettrait de le repenser en des termes différents pour l'assemblée d'automne ? Certes ce ne seront pas les mêmes personnes ou pas entièrement les mêmes personnes qui voteront là-dessus mais dans quelles mesures est-ce que ce serait envisageable ?

M. Paul-Henri Donzallaz répond il s'agit de facturations d'impôts qui devraient être faites une fois que le Service cantonal des contributions envoie les avis de taxation. Mais il ne voit pas à première vue pourquoi ce ne serait pas possible. Sauf qu'il ne sera plus là pour présenter !

M. Bernard Sudan remercie M. Paul-Henri Donzallaz. La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée sur la proposition du Conseil communal

Résultat du vote : la demande du Conseil communal de modifier le coefficient d'impôts pour l'année 2020, de 87.8 % à 60 %, pour les personnes physiques et morales est approuvée à la majorité, soit :

- 18 oui
- 9 non
- 2 abstentions

3. Comptes 2020 de la Commune et du Fonds Louis Guigoz, rapport de la Commission financière sur la base du rapport de la fiduciaire et approbation

M. Bernard Sudan donne la parole à M. Paul-Henri Donzallaz pour le Conseil communal.

Séance du Conseil général du 19 avril 2021

M. Paul-Henri Donzallaz :

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

Chers(ères) collègues du Conseil communal,

Commune :

Le compte de fonctionnement 2020 dégage un bénéfice, avant amortissements supplémentaires et attributions aux réserves non obligatoires de CHF 614'400.83. Le bénéfice de 2019 était de CHF 995'518.41. Le budget 2020 de fonctionnement prévoyait une perte de CHF 24'085.09.

Ce montant est viré au bilan, dans le compte de fortune, et s'ajoute au solde 2019 de CHF 1'402'815.40. Le total sera de CHF 2'017'216.23.

Comme mentionné sur les documents en votre possession, ce résultat provient des éléments principaux suivants :

- Une croissance des recettes d'impôts conjoncturels par rapport au budget de CHF 375'000.-
- Une diminution des charges de CHF 180'000.- dont les intérêts des dettes - CHF 63'588.90
- Les routes - CHF 92'286.40
- L'entretien des bâtiments - CHF 39'512.70
- Les frais de l'administration - CHF 47'473.80

Le Conseil communal vous soumet un compte de fonctionnement 2020 bénéficiaire de plus de CHF 600'000.- et vous propose de l'accepter tel qu'il vous a été présenté dans les divers documents remis.

Fonds Louis Guigoz :

Le fonds Louis Guigoz, en faveur des apprentis et des étudiants de notre village, se solde par un bénéfice de CHF 4'852.50, après l'attribution de subventions de CHF 7'000.-

Le capital produisant les intérêts permettant le versement des subsides est, selon les statuts de CHF 214'000.-. La commune de Vuadens participe aux produits par le versement d'un subside de CHF 2'600.-

Le Conseil communal vous demande de ratifier ces comptes 2020 tels que présentés dans le rapport que vous avez reçu.

M. Bernard Sudan remercie M. Paul-Henri Donzallaz, et donne la parole à M. Alain Genoud pour le rapport de la commission financière.

M. Alain Genoud :

Mesdames, Messieurs,

Les membres du Conseil communal,

Cher(ères) collègues du Conseil général,

Voici le message de la commission financière concernant les comptes de l'exercice 2020 de la commune et du Fond Louis Guigoz :

Alors que le budget de fonctionnement de la commune prévoyait un déficit de CHF 24'085.09.- avant amortissements extraordinaires et attributions aux réserves, les comptes présentent un bénéfice de CHF 614'400.83 avant lesdits amortissements et attributions aux réserves. Ce résultat tient compte de la baisse unique et exceptionnelle de quotité d'impôt de 87.8 % à 60 % pour l'année fiscale 2020.

L'excellent résultat 2020 s'explique notamment par :

- Une réduction des charges de CHF 180'000.-
- Une croissance des recettes d'impôts de CHF 375'561.75 par rapport au budget
- Un correctif de la provision des impôts ordinaires 2018 facturés en 2020 pour CHF 1'772'858.30

D'autre part, nous constatons que la crise sanitaire liée à la pandémie de coronavirus a impacté les 2020 à hauteur de CHF 309'963.01.

Ce montant tient compte tant des charges supplémentaires que des revenus non encaissés. A ce sujet, nous relevons en particulier le traitement généreux et correct de la Commune quant à la prise

Séance du Conseil général du 19 avril 2021

en charges des loyers du Café de la Gare et l'attribution d'un forfait de CHF 2'000.- à chaque société du village n'ayant pu organiser de loto.

Le budget des investissements prévoyait des investissements nets de CHF 4'617'000.- alors que ceux portés au bilan s'élèvent à CHF 2'229'067.05. La différence de CHF 2'387'932.95 représente les investissements non encore réalisés ou en cours d'exécution.

Sur la base du rapport du 24 mars 2021 de la fiduciaire Fiduconsult Bulle SA, nous recommandons au Conseil général d'accepter les comptes 2020 de la commune de Vuadens et du Fonds Louis Guigoz tels qu'ils ont été présentés.

Au nom de la commission financière, M. Bernard Sudan, président, M. Alain Moradpour, secrétaire.

M. Bernard Sudan remercie M. Alain Genoud et ouvre la discussion sur ce point. Aucune intervention n'étant demandée, la discussion est close. L'objet est donc soumis au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée.

Résultat : les comptes 2020 de la Commune et du Fonds Louis Guigoz sont approuvés à la majorité, soit :

- 27 oui
- 0 non
- 2 abstentions

Afin d'éviter le transfert de micro entre les membres du Conseil communal, la parole ne leur sera pas donnée pour présenter les cinq points suivants, d'autant plus que vous avez reçu toute la documentation nécessaire à la connaissance des dossiers. Par contre, les intéressés répondent volontiers à vos questions.

4. Demande de crédit d'étude – analyse globale des routes communales

Notre commune possède un large réseau de routes et de chemins communaux et privés qui demandent une surveillance et un entretien régulier. Cette demande de crédit d'étude de CHF 40'000.- a pour but l'établissement d'un dossier, d'un inventaire.

Financement

Emprunt bancaire	Fr.	40'000.-
<u>Frais financiers</u>		
Intérêt estimatif 1 %	Fr.	400.-
Amortissement 15 %	Fr.	6'000.-
Charges annuelles	Fr.	6'400.-

M. Bernard Sudan donne la parole à M. Alain Genoud pour le rapport de la commission financière.

M. Alain Genoud :

Message de la commission financière à l'attention du Conseil général en séance du 19 avril 2021:

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de notre mandat légal, nous avons procédé à l'examen du crédit précité, présenté en séance du Conseil général du 19 avril 2021.

Ce crédit d'étude de CHF 40.000.- n'appelle pas de commentaire particulier de notre part. Le financement est prévu par emprunt bancaire. Les charges financières annuelles sont estimées à CHF 6'400.-

Par conséquent, nous préavisons favorablement la demande présentée.

Séance du Conseil général du 19 avril 2021

Au nom de la commission financière, M. Bernard Sudan, président, M. Alain Moradpour, secrétaire.

M. Bernard Sudan remercie M. Alain Genoud et ouvre la discussion sur ce point. Il donne la parole à Mme Isabelle Seydoux.

Mme Isabelle Seydoux :

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Chers (ères) collègues,

Le Conseil communal nous soumet ce soir une demande de crédit afin d'étudier de manière globale nos routes communales. Nous sommes heureux de cette initiative qui correspond à une demande qui allait dans le même sens et que nous avons formulée lors de la séance du Conseil général du 17 mai 2017 déjà.

La présente demande concerne en particulier 41 tronçons ou chemins qui sont notamment empruntés par les agriculteurs mais pas seulement. Cette analyse est une bonne chose et permettra au Conseil communal d'avoir une vision d'ensemble des besoins en réfection ou pour l'amélioration de la sécurité afin que tous les utilisateurs puissent bénéficier d'un réseau optimal.

Nous soutenons cette demande de crédit et souhaitons que le Conseil communal puisse lors de la nouvelle législature nous soumettre ses propositions d'améliorations.

Merci de votre attention.

M. Bernard Sudan remercie Madame Isabelle Seydoux. Aucune intervention n'étant demandée, la discussion est close. L'objet est donc soumis au vote.

Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée. La demande de crédit d'étude concernant l'analyse globale des routes communales est acceptée à l'unanimité.

5. Demande de crédit – remplacement de la barrière de l'école et sécurisation de la cour d'école

Comme vous avez pu le constater sur la documentation remise avant cette séance, le Conseil communal demande un crédit d'investissement de CHF 40'000.- afin de remplacer la barrière actuelle par une nouvelle, électrique avec horloge permettant des programmations.

L'installation d'une seconde barrière est prévue côté cimetière ainsi que l'installation de quelques potelets afin de fermer totalement l'accès à la cour d'école.

Financement

Emprunt bancaire	Fr.	40'000.-
------------------	-----	----------

Frais financiers

Intérêt estimatif 1 %	Fr.	400.-
-----------------------	-----	-------

Amortissement 5 %	Fr.	2'000.-
-------------------	-----	---------

Charges annuelles	Fr.	2'400.-
-------------------	-----	---------

M. Bernard Sudan donne la parole à M. Alain Genoud pour le rapport de la commission financière.

M. Alain Genoud :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de notre mandat légal, nous avons procédé à l'examen du crédit précité, présenté en séance du Conseil général du 19 avril 2021.

Ce crédit d'investissement de CHF 40'000.- n'appelle pas de commentaire particulier de notre part.

Séance du Conseil général du 19 avril 2021

Le financement est prévu par emprunt bancaire. Les charges financières annuelles sont estimées à CHF 2'400.-

Par conséquent, nous préavisons favorablement la demande présentée.

Au nom de la commission financière, M. Bernard Sudan, président, M. Alain Moradpour, secrétaire.

M. Bernard Sudan remercie M. Alain Genoud et ouvre la discussion sur ce point. Il donne la parole à M. Fabrice Brodard.

M. Fabrice Brodard :

M. le Président,

Mesdames, Messieurs,

Nous pensons aussi que c'est une très bonne idée de sécuriser le passage de l'école. Par contre, concernant les heures d'interdiction à la circulation, nous nous demandons pourquoi ce passage ne serait pas fermer définitivement à la circulation et ouvert qu'à de rares occasions, à quelques exceptions.

Nous pensons ainsi que le message serait plus clair pour nos enfants. En effet, comment un enfant peut anticiper le passage d'un véhicule quand toute la semaine il est devant un passage fermé et le week-end quand il veut fréquenter la halle de gym ou les lieux de sport qui sont à proximité ? Ça risque de créer un danger plus que la sécurité voulue dans cette zone. Si à une époque ce fonctionnement hybride était justifié par la présence du local de pompiers, on pense que ce n'est plus le cas maintenant. Pourquoi ne pas retourner les choses et considérer ce passage fermé à la circulation plutôt que de déterminer par une horloge pendant le temps scolaire (un peu étendu d'après le message mais ce n'est pas si clair que ça) ?

Réponse de Mme Alexandra Clerc :

Merci pour cette intervention. Pour l'instant, nous avons plutôt étudié de laisser ouvert en fin de journée par une programmation jusqu'à 18h30 - 19h00, ce qui signifie que tous les enfants seraient sortis de cette zone, et le matin serait fermé à partir de 6h30 ou 7h00, à voir.

Effectivement, on peut toujours aussi envisager des ouvertures pour des manifestations le week-end. Ça pourrait aussi être fermé, à voir au fur et à mesure. Pour l'instant, on garde le passage libre et cela permet aussi le week-end, si un jour il y a de nouveau des lotos, d'utiliser cette zone-là ou en fin de journée le parking. Pour l'instant, on peut peut-être encore l'utiliser jusqu'à ce que l'on ait fait un parking plus loin. Cela nous permet d'avoir encore un peu de monde le soir. Mais, pour l'instant on le garde avec un horaire, toujours avec cette fonction d'horloge intégrée pour ces barrières et de pouvoir un peu l'étendre en fonction des possibilités.

Elle pense effectivement que les enfants sont, avec les sociétés, jusqu'à 18h30 dans la cour. En dehors de ces heures, il n'y a guère d'enfants, en tout cas pas des très jeunes dans ces zones-là. Pour l'instant, on y va comme ça mais on peut toujours réadapter plus tard. Voilà ce que je peux vous répondre aujourd'hui.

M. Fabrice Brodard :

Merci pour la réponse. Je pense quand même que si on a envie d'un centre du village et d'une zone autour de l'école qui soient accessibles pour nos enfants, il faut justement sécuriser ce passage-là. Et, si les enfants peuvent y aller en dehors du temps scolaire pour jouer sur la future belle place de sport, on leur donne un message contradictoire je pense de cette manière-là, et cela risque de créer plus un danger qu'autre chose.

Mme Alexandra Clerc :

Je dirais qu'ils sont déjà habitués. Actuellement, il n'y a pas ces barrières-là de l'autre côté en amont du cimetière. Je pense qu'en mettant ces barrières, le message sera clair en journée. Quand ils seront dans la cour d'école, il n'y aura aucun souci. Effectivement, il n'y aura plus de passage de véhicules.

Séance du Conseil général du 19 avril 2021

Il y a des jeunes qui sont là le week-end ou en soirée. Comme vous le dites, ils sont plutôt là sur la place de sport, qui va d'ailleurs être rénovée à futur, et pas forcément entre ces deux zones-là. Finalement, il n'y a pas grand-chose à y faire pour l'instant.

M. Fabrice Brodard :

Pourquoi alors ne pas ouvrir les barrières lors des exceptions comme un loto plutôt que d'avoir un horaire qui permet d'ouvrir le soir à 19h00 ?

Mme Alexandra Clerc :

Pour permettre une circulation aux habitants et pouvoir utiliser cette zone pour les véhicules.

M. Fabrice Brodard :

A mon avis, c'est là qu'on n'est pas clair pour les enfants. Si les véhicules peuvent passer là, l'enfant ne peut pas comprendre.

Mme Alexandra Clerc :

C'est le cas actuellement : la barrière est ouverte depuis 16h00, donc il y a toujours du passage. C'est ce qui est en place maintenant. En augmentant cette durée, on sécurise quand même pour les enfants. Après à voir : j'ai donné un horaire, 18h30. Après, il peut être un peu plus adapté, mais il faudra étudier. Si on se rend compte que ce n'est pas sécurisant totalement, cela peut être fait dans un deuxième temps.

M. Fabrice Brodard :

C'est une logique différente : quand on dit qu'on peut attendre pour sécuriser ça me fait un peu souci.

Mme Alexandra Clerc :

Honnêtement, je pense que c'est sécurisé. En tout cas, d'aujourd'hui à ce qu'on va amener ce sera sécurisé. Actuellement, on peut le dire, ce n'est pas le cas parce qu'il y a effectivement des véhicules qui traversent cette zone. Amener cette barrière du côté cimetière sécurisera les enfants. Plus tard, comme je dis, on peut étudier cette zone et voir comment les enfants se comportent. Cela peut se faire dans un deuxième temps. Pour l'instant, on essaie de garder cette circulation le soir. Peut-être que nos citoyens ou les personnes qui utilisent des véhicules auront d'autres habitudes et à ce moment-là on fermera totalement l'accès.

Aucune autre intervention n'étant demandée, M. Bernard Sudan clôt la discussion. L'objet est donc soumis au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée.

La demande de crédit concernant le remplacement de la barrière de l'école et la sécurisation de la cour d'école tel que présentée est acceptée à l'unanimité.

6. Demande de crédit – déplacement des collecteurs art. RF 360, route de l'Adrey

Le Conseil communal sollicite une demande de crédit de CHF 130'000.— afin de déplacer les collecteurs communaux EU et EC se situant sur la parcelle RF n° 360 à la route de l'Adrey.

Financement

Prélèvement sur les réserves

ou par emprunt bancaire

Fr. 130'000.-

Séance du Conseil général du 19 avril 2021

Frais financiers

Intérêt estimatif 1 %	Fr.	1'300.-
Amortissement 4 %	Fr.	5'200.-
Charmes annuelles	Fr.	6'500.-

M. Bernard Sudan donne la parole à M. Alain Genoud pour le rapport de la commission financière.

M. Alain Genoud :

Mesdames, Messieurs,

Cette demande a déjà fait l'objet d'un préavis favorable de notre commission, en date du 3 février 2021. Elle était alors chiffrée à hauteur de CHF 69'250.-

Or, la demande présentée en séance du Conseil général du 19 avril 2021 a augmenté à CHF 130'000.- en tenant compte notamment de l'évolution du projet suite aux oppositions formulées.

Nous sommes surpris de constater que la part des honoraires représente le 30 % du montant des travaux. Bien qu'ayant obtenu les renseignements détaillés relatifs à ces honoraires, nous estimons que cet objet illustre à nouveau la nécessité de mise en concurrence des mandats d'honoraires. Par conséquent, nous invitons une nouvelle fois le Conseil communal à mettre en concurrence à fréquence régulière les mandats d'honoraires d'ingénieurs afin d'éviter une attribution systématique et confortable au même bureau.

Ce crédit d'investissement de CHF 130'000.- n'appelle pas d'autre commentaire de notre part.

Le financement est prévu par prélèvement sur les réserves ou emprunts bancaires. Dans ce cas, les charges financières annuelles sont estimées à CHF 6'500.-

Par conséquent, nous préavisons favorablement la demande présentée.

Au nom de la commission financière, M. Bernard Sudan, président, M. Alain Moradpour, secrétaire.

M. Bernard Sudan remercie M. Alain Genoud et ouvre la discussion sur ce point. Aucune intervention n'étant demandée, la discussion est close. L'objet est donc soumis au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée.

La demande de crédit concernant le déplacement des collecteurs art. RF 360, route de l'Adrey est acceptée à l'unanimité.

7. Demande de crédit – raccordement des EU, secteur "Sur la Ville"

Cette demande de crédit de CHF 52'000.- a pour but le raccordement du stand de tir au réseau d'eaux mixtes par la construction d'un collecteur d'eaux usées le long des parcelles no 24 et 1388.

Financement

Prélèvement sur les réserves
ou par emprunt bancaire

	Fr.	52'000.-
--	-----	----------

Frais financiers

Intérêt estimatif 1 %	Fr.	520.-
Amortissement 4 %	Fr.	2'080.-
Charmes annuelles	Fr.	2'600.-

M. Bernard Sudan donne la parole à M. Alain Genoud pour le rapport de la commission financière.

M. Alain Genoud :

Mesdames, Messieurs,

Séance du Conseil général du 19 avril 2021

Dans le cadre de notre mandat légal, nous avons procédé à l'examen du crédit précité, présenté en séance du Conseil général du 19 avril 2021.

Ce crédit d'investissement de CHF 52'000.- a suscité une intense discussion au sein de notre commission eu égard notamment à l'opportunité de la prise en charge de la totalité de cet investissement par la commune.

Le financement est prévu par prélèvement sur les réserves ou emprunts bancaires. Dans ce cas, les charges financières annuelles sont estimées à CHF 2'600.-

Par conséquent, sur le strict plan financier, nous préavisons favorablement la demande présentée.

Au nom de la commission financière, M. Bernard Sudan, président, M. Alain Moradpour, secrétaire.

M. Bernard Sudan remercie M. Alain Genoud. Le Conseil communal ne souhaitant pas prendre la parole, il ouvre la discussion sur ce point et donne la parole à M. René Leuenberger.

M. René Leuenberger :

Bonsoir tout le monde,

Je suis tout à fait d'accord qu'il faut trouver une solution pour les eaux usées du stand de tir. Par contre, je trouve très cher le montant de CHF 50'000.- à charge de la commune pour quelques demi-jours alors que peu de monde utilise le stand de tir.

Par contre, s'il s'agit de raccorder la ferme qui se trouve à coté, je me pose des questions : pourquoi la répartition des frais est uniquement à la charge de la commune et pas aux frais des deux partis qui seront raccordés ?

C'est pour cela que je ne soutiens pas ce crédit.

M. Bernard Sudan remercie M. René Leuenberger et donne la parole à M. Jérôme Moret.

M. Jérôme Moret :

Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Cher (ères) collègues du Conseil général,

Étant membre de la société de tir depuis de nombreuses années et ayant été au comité de la société durant près de 30 ans, dont 21 années comme président, je voudrais réagir à ce que M. Leuenberger a dit.

La société de tir est vieille de plus de 100 ans et est fréquentée par environs une vingtaine de jeunes tireurs chaque année et d'une trentaine de membres actifs, ce qui fait 60 tireurs. Au niveau fréquentation, ce sont 42 demi-jours par année entre les mois d'avril et juin, et de mi-août à fin septembre. Le reste du temps, nous ne tirons pas. La buvette est louée de temps à autre (4 à 5 fois par année), ce qui nous donne un peu de finance dans la caisse car nous n'avons pas énormément de revenu. Donc, je vous demanderai d'approuver cet investissement et d'ores et déjà je remercie la Commune avec qui nous avons toujours eu d'excellentes relations.

Merci à vous.

M. Bernard Sudan remercie M. Jérôme Moret et donne la parole à M. Sébastien Meyer.

M. Sébastien Meyer :

Merci M. le Président. En effet, il s'agit du raccordement du stand de tir. Il y a maintenant plusieurs années, j'ai fait des investigations, car une propriété avec une famille voyait passer du papier toilette, des excréments, enfin bref je vous passe les détails.

D'un point de vue écologique, je me suis dit qu'il fallait absolument agir. C'est pour cela que j'ai pris le dossier en main. Si Lagardère ne vient pas vers nous, nous allons vers Lagardère. C'est-à-dire que j'ai décidé, étant donné que les finances sont bonnes, d'aider cette société. La société n'a rien à voir avec la ferme qui est en dessus.

Séance du Conseil général du 19 avril 2021

Le permis de construire a été délivré le 15 juin 2020. Or, à l'époque, il n'y avait pas de discussion avec la ferme. En toute transparence, c'était pour la société de tir. Je ne veux pas faire tout l'historique de la société de tir. Il faut maintenant procéder à ces travaux et je vous encourage à accepter cette demande. Nous sommes dans une période difficile et on doit aider les sociétés. D'autres sociétés vont aussi sûrement demander de l'aide. A un moment donné, pour des raisons économiques et écologiques, il faut pouvoir une fois raccorder ce stand de tir à l'épuration. Il ne faut pas oublier que la commune a déjà fait beaucoup au niveau de l'épuration. Merci au Conseil général qui a octroyé des montants assez importants et il faut continuer encore et toujours, sans relâche, car on a encore des kilomètres de canalisations à faire.

M. Bernard Sudan remercie M. Sébastien Meyer pour ce complément d'information et donne la parole à Mme Sandy Maillard.

Mme Sandy Maillard :

Chers (ères) collègues,

Je me pose deux questions :

La première, c'est la question de M. Leuenberger dont il n'a pas trouvé de réponse, à savoir est-ce qu'il s'agit aussi de raccorder la ferme qui se situe à côté et pourquoi ces frais seraient à la charge de la commune et non pas de la personne privée ?

La deuxième question : je n'ai pas suivi l'étalage de chiffres, de nombre d'années assez impressionnant que M. Jérôme Moret a fait de son engagement dans la société de tir, s'il y était encore membre, et donc est-ce que ce ne serait pas sujet à récusation, malgré le montant peu élevé par rapport à d'autre montant qu'on a l'habitude de voter. Est-ce qu'une récusation n'est pas nécessaire à ce niveau-là, étant donné son implication dans la société de tir et le fait que ce soit directement la société de tir qui est concernée par cet élément-là ? Je ne veux pas vous exclure du débat cher collègue, M. Jérôme Moret, mais c'est le règlement. Je suis navrée d'avoir des réflexes de juriste ce soir.

M. Bernard Sudan remercie Mme Sandy Maillard. Pour préciser le point de récusation, renseignements ont été pris auprès de la Préfecture à ce sujet. Vu l'importance du montant et la nécessité de construire ce collecteur d'eaux usées, la Préfecture ne voyait pas l'utilité d'une récusation de la part de quelqu'un du comité de la société de tir ou d'un proche de la société. Mais, on s'est renseigné à ce sujet et ils nous ont dit que ce n'était pas nécessaire.

M. Sébastien Meyer tient à rassurer concernant la famille Villos qui a la ferme en dessus : elle va payer pour se raccorder depuis la ferme jusqu'à devant le stand de tir, et devra payer une taxe de raccordement.

M. Bernard Sudan donne la parole à M. Christian Levrat.

M. Christian Levrat :

Merci. J'avais effectivement promis de parler qu'une fois mais ce sera brièvement une deuxième. D'abord, pour vérifier l'adage de juriste, je pense qu'il est juste que M. Jérôme Moret reste mais pas tellement pour les motifs que la Préfecture vous a donnés. La récusation, c'est indépendant du montant mais il n'est pas président de la société de tir actuellement. S'il l'était, il devrait se récuser. Je pense qu'en l'occurrence, il n'y a pas de problème.

Le deuxième point : le fait est qu'il y a actuellement un permis de construire pour cette ferme, pour 3 appartements, et qu'il soit bloqué par les services cantonaux parce qu'elle n'est pas reliée au séparatif. Une grande part de l'investissement qui est réalisé pour amener cette conduite au stand de tir profite directement à la ferme. Vous pouvez nous agiter les demandes de la chronologie de l'affaire. Il reste qu'aujourd'hui dans la situation dans laquelle on est confronté, il y a un privé qui

Séance du Conseil général du 19 avril 2021

profite massivement de cet investissement communal et ça pose la question de la répartition des coûts.

C'est une répartition qui n'est pas prévue dans la demande que vous nous faites. C'est clair qu'il y aura une taxe de raccordement, c'est clair que le privé devra raccorder ces appartements jusqu'au stand de tir. En même temps, on est assez loin d'une répartition des coûts qui tienne compte d'une utilisation à 42 demi-jours par année pour le stand de tir et 3 appartements occupés à l'année, s'agissant du privé en question. Et, en plus, on peut se demander s'il y a éventuellement un intérêt public à laisser transformer des fermes qui sont relativement éloignées du centre du village en subventionnant une partie de l'opération par le biais des deniers publiques.

J'ai un peu peur du précédent : dès le moment où on raccorde cette ferme, j'imagine qu'il y a d'autres fermes dans le périmètre des égouts du village qui pourraient faire une demande similaire ou qui pourraient suggérer à la commune de raccorder directement au réseau principal.

Je ne suis pas très à l'aise avec tout ça donc je vais refuser.

M. Bernard Sudan remercie M. Christian Levrat, et redonne la parole à M. Sébastien Meyer.

M. Sébastien Meyer :

Il est clair que la ferme en dessus bénéficierait de ces conditions. Maintenant, on tire une canalisation jusqu'au stand de tir. Je veux être clair avec tout le monde : je raccorde le stand de tir. Que s'est-il passé ? Il a fallu en cours d'étude raccorder la ferme, qui a l'obligation de le faire. Vous allez me dire maintenant qui paie quoi ? Ce n'est pas la société qui va payer. Je suis pour favoriser les sociétés mais je ne suis pas du tout pour favoriser qui que ce soit. Simplement sachez que de toute façon le raccordement devra se faire un jour où l'autre. C'est pour cela que les choses ont été prises en main pour raccorder ce stand de tir. Il faut aussi éviter qu'il y ait des soucis avec le stand de tir, avec des toilettes qui partent directement au ruisseau. On ne peut pas tolérer une telle situation en 2021. Il faut donc agir.

M. Bernard Sudan clôt la discussion et soumet le point au vote. Aucune intervention n'étant demandée, la discussion est close. L'objet est donc soumis au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée.

Résultat : la demande de crédit concernant le raccordement des EU, secteur "Sur la Ville" tel que présentée est approuvée à la majorité, soit :

- 16 oui
- 8 non
- 5 abstentions

8. Règlement des finances – approbation

Les règles régissant les finances communales sont actuellement dans la Loi sur les communes (LCo) et dans son règlement d'exécution (RElCo). Depuis le 1^{er} janvier 2021, elles sont dictées par la Loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo) ainsi que l'Ordonnance y relative (OFCO) qui entreront en vigueur et mettront en œuvre la réforme du modèle comptable harmonisé, appelé communément MCH2. Celui-ci envisage une meilleure harmonisation de l'ensemble des comptabilités des collectivités tant de la Confédération, du Canton et des communes.

MCH2 comporte en particulier un plan comptable complètement remodelé, un nouveau système d'amortissement selon des taux différenciés (défini par catégories d'immobilisation et selon leur durée d'utilisation) ainsi que des instruments complémentaires inédits comme un tableau des flux de trésorerie ou un tableau des immobilisations. Rendre la situation financière des collectivités locales plus transparente pour chaque citoyenne et citoyen est l'objectif principal visé par cette réforme.

Séance du Conseil général du 19 avril 2021

Par ailleurs, le législateur a voulu accorder aux autorités locales plus de compétences financières et de responsabilités politiques. La loi sur les finances communales (LFCo) prévoit aussi que chaque commune se dote d'un règlement qui traite de différents aspects liés aux finances communales. Ce règlement vous est proposé ce soir au vote.

M. Bernard Sudan donne la parole à M. Alain Genoud pour le rapport de la commission financière.

M. Alain Genoud :

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,
Chers (ères) collègues,

Dans le cadre de notre mandat légal, nous avons procédé à l'examen du règlement précité, présenté en séance du Conseil général du 19 avril 2021.

Après une analyse détaillée, notamment par comparaison avec 13 communes fribourgeoises, nous invitons le Conseil général à approuver ce règlement moyennant les 2 amendements suivants :

a) Article 3 – Limite d'activation des investissements

Nous proposons de fixer cette limite à CHF 30'000.- et non pas à CHF 50'000.-

En effet, la limite proposée à hauteur de CHF 30'000.- permet au Conseil général de continuer à prendre position sur des investissements dès ce montant alors qu'aujourd'hui il n'y a aucune limite en place. En revanche, une limite à CHF 50'000.- signifierait que le Conseil général ne prendrait plus position sur de trop nombreux objets d'investissement.

b) Article 12 – Référendum facultatif

Nous proposons de fixer cette limite à CHF 100'000.- et non pas à CHF 50'000.-

En effet, nous estimons que la limite proposée à hauteur de CHF 50'000.- peut porter un discrédit sur les décisions du Conseil général. De plus, nous constatons que les communes qui ont mentionné un montant l'ont toutes définies au-delà de CHF 100'000.- à l'exception d'une seule d'entre elles.

Par conséquent, moyennant ces 2 amendements, nous préavisons favorablement le nouveau règlement présenté.

Au nom de la commission financière, M. Bernard Sudan, président, M. Alain Moradpour, secrétaire.

M. Bernard Sudan ouvre la discussion générale sur ce point. Personne ne demandant la parole, il clôt la discussion générale.

L'entrée en matière étant requise, il ouvre la discussion de détail et demande si quelqu'un souhaite une lecture de ce règlement chapitre par chapitre. Ce n'est pas le cas.

Chacun a donc constaté que deux amendements ont été déposés, dans les règles de l'art puisque les membres ont eu connaissance de ceci au début de la séance moyennant le préavis écrit mis sur les tables.

La parole est donnée au déposant de l'amendement, ce qui a déjà été le cas. M. Bernard Sudan ouvre la discussion sur le premier amendement déposé, c'est-à-dire la limite d'activation des investissements modifiée à CHF 30'000.- au lieu de CHF 50'000.- comme proposé par le Conseil communal.

Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ? Ce n'est pas le cas.

L'amendement est-il maintenu ? Oui

Le Conseil communal se rallie-t-il à l'amendement ?

M. Paul-Henri Donzallaz :

M. le Président, Mesdames, Messieurs,

Comme nous l'avons mentionné dans le message qui accompagnait le règlement, les limites mentionnées dans ce règlement ont été discutées en séance du Conseil communal et sont susceptibles d'être modifiées en fonction de l'expérience. Or, si l'expérience est déjà acquise sur la

Séance du Conseil général du 19 avril 2021

base de communes qui ont déjà travaillé avec ce règlement, le Conseil communal ne voit aucun inconvénient de modifier le montant à CHF 30'000.- au lieu de CHF 50'000.-.

Aucune intervention n'étant demandée, la discussion est close. L'amendement est donc soumis au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée. L'article 3 du Règlement des finances modifié à CHF 30'000.- est accepté à l'unanimité.

M. Bernard Sudan passe au 2^{ème} amendement, le référendum facultatif. Proposition : fixer cette limite à CHF 100'000 au lieu de CHF 50'000.-. L'amendement étant déposé et accepté, il ouvre la discussion concernant cette modification de CHF 50'000.- à CHF 100'000.-.

Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ? Ce n'est pas le cas.

Le Conseil communal se rallie-t-il à l'amendement ?

M. Paul-Henri Donzallaz :

Même point de vue que tout à l'heure : le Conseil communal se rallie à cette proposition.

Aucune intervention n'étant demandée, la discussion est close. L'amendement est donc soumis au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée.

Résultat : l'article 12 (référendum facultatif avec une limite de CHF 100'000.-) est approuvé à la majorité :

- 28 oui
- 0 abstention
- 1 non

M. Bernard Sudan passe à l'acceptation global du règlement. Aucune intervention n'étant demandée, la discussion est close. Le règlement des finances est donc soumis au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée.

Le règlement des finances est accepté à l'unanimité.

9. Proposition : modification du règlement du Conseil général

Le bureau du Conseil général a estimé recevable la proposition formulée lors de la séance du Conseil général du 9 décembre 2020 par M. Bernard Sudan, au nom du Mouvement indépendant, et émet un préavis favorable pour la transmission de celle-ci au bureau du Conseil général.

M. Bernard Sudan passe la parole à l'auteur de la proposition, donc lui-même (Merci M. le Président).

Il s'agit d'une demande purement administrative mais qui doit passer par les différentes étapes prévues pour le dépôt d'une proposition. L'ajout du terme « postulat » complètera les différentes possibilités de s'exprimer et utilisera les différents moyens mis à disposition par la loi.

La proposition est maintenue.

Aucune intervention n'étant demandée, la discussion est close. L'amendement est donc soumis au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée.

La transmission au bureau du Conseil général de la proposition "modification du règlement du Conseil général" est acceptée à l'unanimité.

10. Compte rendu des commissions

Il paraît important à M. Bernard Sudan que chacun d'entre nous soit au courant de l'activité des différentes commissions existantes. Par ce procédé, ces comptes rendus seront mentionnés sur le

Séance du Conseil général du 19 avril 2021

procès-verbal de cette séance et par la même occasion, accessibles à toute la population. Ce point sera répété régulièrement à l'avenir.

Il propose un ordre de passage alphabétique : la parole est donnée à M. Patrick Telfser pour la commission d'aménagement.

Commission d'aménagement – M. Patrick Telfser :

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Rapport de l'activité de la commission de l'aménagement 2016-2021 :

La commission s'est réunie 17 fois lors de cette législature. En début de législature, il y avait le travail de finalisation de la révision du plan d'aménagement local avec sa mise à l'enquête au printemps 2018. La commission d'aménagement a également traité le dossier de Valtraloc dès le début de la législature. Ce dossier Valtraloc a occupé pas mal de temps de la commission d'aménagement. Il y avait pas mal de chose à traiter, beaucoup de questions à mettre à plat et à trouver des solutions.

La commission d'aménagement a également traité un dossier de démolition et reconstruction d'une ancienne ferme au centre du village. Ce dossier n'a pas été plus loin et le bâtiment n'a pas été démoli. Le projet a été abandonné.

Actuellement, notre plan d'aménagement local est en cours d'approbation au SeCa. Entre temps, des demandes importantes sont parvenues au Conseil communal et ont fait l'objet d'une discussion au sein de la commission d'aménagement. Des demandes qui retardent également l'approbation de notre PAL.

Durant ces 5 ans, la commission d'aménagement a traité pas mal de sujets, principalement Valtraloc. J'aimerais remercier les participants, les membres de cette commission ainsi que les nouveaux arrivants comme M. Alain Heimo qui œuvre beaucoup pour ce dossier Valtraloc. J'espère que la commission, lors de la prochaine législature, continuera sur la même voie et que les discussions seront calmes et sereines.

M. Bernard Sudan remercie M. Patrick Telfser, et donne la parole à M. Daniel Bovigny pour la commission de l'énergie.

Commission de l'énergie – M. Daniel Bovigny :

M. le Président,

Mesdames, Messieurs,

Cher(ères) collègues,

La commission de l'énergie, depuis sa création en 2017, a siégé à 12 reprises, soit en moyenne 3 à 4 séances annuelles.

Les membres qui la composent actuellement sont : M. Christophe Catillaz, Mme Crystel Follonier Dumartheray, M. Pierre-Alain Genoud, M. Claude Oberson, M. Emmanuel Romanens, M. Patrick Telfser, ainsi que votre serviteur, qui en assume la présidence encore quelques jours.

Les principales fonctions de cette commission sont de l'ordre de la réflexion autour des différents thèmes liés à l'énergie et tels que définis dans le Plan communal de l'Energie. Ces réflexions et analyses aboutissent à des propositions d'actions faites au Conseil communal. Il s'agit aussi pour les membres de jouer le rôle de courroie de transmission avec leurs groupes respectifs du Conseil général et aussi avec la population.

Je ne vais pas entrer dans le détail de toutes les actions entreprises puisque la plupart sont régulièrement exposées dans notre journal communal sous la rubrique « Coin de l'Energie » ainsi que sur le site www.vuadens.ch dans la rubrique « Cité de l'Energie ».

A ce propos, le démarrage du processus vers une reconnaissance « Cité de l'Energie » a occupé la majorité des séances de la commission depuis ses débuts, avec l'accompagnement de notre coach, M. Yves Meuwly, du bureau d'ingénieurs RWB. La reconnaissance devrait être bientôt effective puisque, après ces 4 années de travaux, nous aurons notre premier audit ce mercredi, dans deux

Séance du Conseil général du 19 avril 2021

jours donc. Les projections sont plutôt favorables au vu du pourcentage d'objectifs déjà atteints, ce qui devrait permettre à Vuadens de devenir la 462^{ème} commune de Suisse à obtenir ce label et la 32^{ème} commune fribourgeoise (actuellement une soixantaine dans le canton sont déjà demandeur comme nous).

Pour mémoire, le label « Cité de l'Énergie » apporte la preuve pour les communes qu'elles mènent activement une politique énergétique durable. Les cités de l'énergie encouragent le recours aux énergies renouvelables, une mobilité supportable pour l'environnement et mettent en œuvre une gestion durable des ressources.

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, le mot « énergie » ne concerne pas que la consommation électrique et le chauffage, mais est à prendre dans un sens plus large.

Pour l'obtention du label, 6 thèmes sont concernés, à savoir :

1. Aménagement du territoire, constructions : pour Vuadens, par exemple, la définition de la zone CAD, l'introduction de 1 % retenu lors de la facturation qui est liée aux soumissions afin d'alimenter un fonds destiné à l'embellissement du village (c'est en cours de mise en pratique).
2. Bâtiments communaux et installations : je pense au CECB + qui ont été faits pour le Manoir et l'ancienne école afin de déterminer les priorités pour l'isolation thermique lors de transformations. Ce sont juste quelques exemples, il y en a d'autres.
3. Approvisionnement, dépollution : par exemple le remplacement des chauffages à énergie fossile par le chauffage à distance ou des pompes à chaleur, le développement du photovoltaïque afin d'être moins dépendants des fournisseurs d'électricité etc.
4. Mobilité : on pense à Mobul bien sûr, passage à une cadence au ¼/h (c'était une demi-heure avant même si ce n'est pas nous qui sommes maîtres de ce choix-là, c'est intercommunal mais je pense que Vuadens a poussé aussi pour obtenir ce ¼/h). Par contre, la place parc et bus était aussi thème que nous avons développé et qui est installé en fin de ligne au Bois-du-Pâquier.
5. Organisation interne : par exemple l'utilisation de papier recyclé, de produits de nettoyage ménageant l'environnement, mais également l'échange d'informations et la coordination entre les différents services et entre les dicastères.
6. Communication, coopération : séances d'information à la population, comme celle qui a eu lieu en 2019, les journées « nettoyage nature » avec les écoles ou encore des articles informatifs ou incitatifs dans le journal communal et sur le site.

Voilà en quelques mots ce qui a été réalisé ou a débuté durant ces 4 premières années que l'on peut qualifier de mise en route et qui devrait aboutir, on l'espère, à la reconnaissance de Vuadens en tant que cité de l'énergie. Cependant, même si l'atteinte de ce « supra-objectif » représente un aboutissement dont on peut être fiers, on ne va pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué. Il ne peut, ne doit aucunement être considéré comme une fin en soi dans ce domaine très large de l'énergie, étroitement lié au climat et à la protection de la nature.

Le processus doit donc se poursuivre et il reste encore beaucoup à faire, notamment dans le secteur de la mobilité, comme la création de voies vertes, d'aménagements pour les cyclistes et les piétons. Une partie sera réalisée avec Valtraloc et pourquoi pas encourager par des subventions communales (comme ça se fait ailleurs) à l'utilisation de véhicules électriques. On pense aux bornes "move" ou les bornes de recharge par exemple qui sont subventionnées sauf erreur à Bulle, ou encore mise à disposition de trottinettes, de moyens ou subventions lors d'achat de vélos électriques.

Ce ne sont que quelques exemples, mais, comme vous pouvez l'imaginer, si vous me permettez d'imiter le célèbre maire de Champignac, il y a encore du pain sur le métier et il faudra remettre l'ouvrage sur la planche !

Arrivé au terme de cette législature, je tiens encore à remercier tous ceux qui se sont investis, de près ou de loin, pour faire entrer résolument notre commune dans un processus de développement durable.

Merci !

Séance du Conseil général du 19 avril 2021

M. Bernard Sudan remercie M. Daniel Bovigny, et donne la parole à Mme Valérie Chaperon pour la commission du Fonds Louis Guigoz.

Commission du Fonds Louis Guigoz – Mme Valérie Chaperon :

M. le Président,

Mesdames, Messieurs,

Compte rendu de la Commission du Fonds Louis Guigoz :

Un petit peu d'histoire sur la création de ce fonds : M. Louis Guigoz a secondé son père Maurice durant la guerre dans l'usine familiale de Vuadens. Le fonds Louis Guigoz est né de la volonté de ce dernier d'aider les jeunes du village à accéder aux apprentissages et par extension aux études par l'octroi d'une aide pécuniaire. Ainsi, en 1913, le fonds Louis Guigoz est constitué et depuis administré par la Commune de Vuadens qui désigne une commission.

Le fonds est composé du versement de la famille de feu Louis Guigoz, des versements de la commune ou des legs ou dons. La commission est formée de 9 personnes dont un représentant de la famille Guigoz, 3 conseillers communaux et de 5 personnes choisies par les groupes du Conseil général.

Les habitants de Vuadens sont informés de cette aide aux apprentis et aux étudiants sur le site internet de la commune, dans le journal de Vuadens et lors de la séance des nouveaux habitants.

L'octroi est fait sur la base de la déclaration fiscale et la table de répartition qui date de 2008 et qui doit être dépoussiérée lors de la prochaine législature. La volonté de M. Yves Guigoz est que cette aide puisse au moins couvrir les frais de transport du jeune.

Durant cette législature, la commission s'est réunie à quatre reprises. Le 17 mars 2020 ne pouvant pas siéger en raison du Covid-19, les membres ont donné l'aval aux décisions prises par le président de la commission, M. Paul-Henri Donzallaz en collaboration avec le secrétariat. Un courrier a été adressé aux requérants, en précisant que la commission n'a pas pu siéger compte tenu de la situation et que les décisions ont été prises sur la base du règlement et du barème.

Lors des séances, nous avons statué sur des critères d'attribution aux personnes dont le revenu est proche du seuil, sur la poursuite de l'aide pour la dernière année lorsque la personne est âgée de plus de 25 ans, sur les bourses rétroactives. Nous constatons également que les demandes émanent de jeunes qui sont en formation linguistique, en dixième année ou bénéficiant d'un deuxième apprentissage. Le monde du travail et de la formation se transforme et notre définition des apprentis et des étudiants également.

Durant cette législature, nous avons eu 64 demandes pour un montant de CHF 44'500.- Cette année, nous avons avalisé la proposition du président de la commission de donner CHF 200.- de plus aux requérants afin de les aider à faire face aux manques ou à la suspension des places de travail étudiant.

Nous avons eu le plaisir de côtoyer M. Yves Guigoz, un humaniste et un humanitaire qui a succédé à sa maman Mme Cécile Guigoz au sein de la commission. Nous remercions M. Paul-Henri Donzallaz et Mme Véronique Margueron pour leur travail, ainsi que toutes les personnes qui ont œuvré au bon fonctionnement de cette commission.

M. Bernard Sudan remercie Mme Valérie Chaperon, et donne la parole à Mme Cindy Moret pour la commission des naturalisations.

Commission des naturalisations – Mme Cindy Moret :

M. le Président,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de notre mandat, nous avons procédé, durant cette législature, à l'audition de 30 citoyens de notre village qui ont demandé la naturalisation suisse. Notre mission est d'évaluer les dossiers et de rendre un préavis positif ou négatif auprès de notre commune. La commune transmet ensuite le dossier au canton pour la suite du traitement à donner à ces demandes.

Séance du Conseil général du 19 avril 2021

Sur l'ensemble des dossiers, nous avons refusé trois demandes. Deux ont été réévaluées en 2^{ème} instance puis finalement nous avons pu donner un préavis positif.

Pour des raisons de confidentialité, nous ne recevons pas le résultat de l'aboutissement ou non de leur demande. Il s'agit d'un parcours long et exigeant dans lequel il faut montrer patte blanche : « Suisse un jour, Suisse pour toujours ». Le parcours de ces requérants n'a pas toujours été facile. Nous entendons souvent la même chose : « nous sommes des étrangers dans notre pays la Suisse, et nous sommes des Suisses dans notre pays d'origine ». C'est toujours difficile de trouver sa place dans la société et nous espérons que le passeport suisse pourra leur apporter ce qu'ils attendent. Nous tenons à remercier ces personnes pour l'intérêt qu'elles portent à notre pays. Nous vous remercions pour votre attention.

M. Bernard Sudan remercie Mme Cindy Moret, et passe la parole à M. Noam Rey pour la commission senior+.

Commission seniors+ - M. Noam Rey :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Suite à l'entrée en vigueur de la Loi sur les seniors, le Conseil communal invite, par le biais du bulletin communal d'avril 2019, toute personne intéressée à faire partie de la future Commission senior+ à manifester son intérêt.

La Commission est constituée ensuite le 20 mai 2019 et est composée des membres suivants : M. Gabriel Genoud, président, Mme Nicole Flury, vice-présidente, M. Christian Demierre, secrétaire, M. Fabien Mock, secrétaire adjoint, Mmes Françoise Egger, Colette Thomas et Carole Perrinjaquet et M. Jean-Paul Sudan.

Elle a les tâches et les compétences suivantes :

- Elle participe à la mise en œuvre du concept communal en faveur des seniors ;
- Elle est consultée sur les projets communaux et régionaux en lien avec ses objectifs ;
- Elle propose le cas échéant des mesures et des projets qui répondent aux besoins identifiés dans le cadre de la mise en œuvre du concept communal ;
- Elle encourage toute initiative communale ou/et régionale allant dans le sens des objectifs du concept communal ;
- Elle adresse chaque année au Conseil communal un rapport sur son activité.

A ce jour, les travaux suivants ont été réalisés ou sont en cours de réalisation, après 11 séances de commission :

- Envoi d'un sondage aux seniors, analyse et transmission des résultats au Conseil communal et au Réseau Santé Sociale de la Gruyère (RSSG) ;
- Etablissement des inventaires d'offres aux seniors, analyse et transmission des inventaires au Conseil communal et au Réseau Santé Sociale de la Gruyère (RSSG) pour éditer une brochure ;
- Elaboration d'un plan de mesures 2021 – 2025, Concept communal en faveur des personnes âgées de la Commune de Vuadens (finalisé le 12 avril 2021) selon des méthodes évaluatives et participatives ;
- Définition de 5 itinéraires pédestres dans le village avec inventaire des bancs existants ou à installer, pose d'une passerelle par le service de la voirie, édition d'une brochure d'information pour les utilisateurs ;
- Collaboration avec la Société de jeunesse pour la livraison des courses à domicile durant la phase de premier confinement le printemps passé ;
- Participation à la phase test du projet Match'n Go pour le maintien de l'espace de vie des seniors durant le confinement ;
- Organisation d'un premier Café-seniors, qui est malheureusement reporté en raison des restrictions sanitaires.

Séance du Conseil général du 19 avril 2021

Je vous rappelle qu'à l'horizon 2035, soit dans 15 ans, le nombre de personnes âgées de plus de 65 ans devrait doubler dans le district. Le Conseil communal et la commission senior+ mettent tout en œuvre afin de veiller à l'intégration des seniors dans la société, à la reconnaissance de leurs besoins et de leurs compétences ainsi qu'au maintien de leur autonomie. Ils remercient tous les acteurs privés, associatifs ou publiques qui contribuent activement au bien-être de cette population. Merci de votre attention.

M. Bernard Sudan remercie M. Noam Rey, et passe la parole à Mme Sandy Maillard pour la commission Vuadens demain.

Commission Vuadens demain - Mme Sandy Maillard :

Cher président,

Cher (ères) collègues,

La commissions Vuadens demain s'est réunie une dizaine de fois entre juin 2017 et novembre 2020. Depuis, nous n'avons mené aucun projet étant donné le peu de temps pour faire quelque chose de concret d'ici la fin de la législature, sauf la mise en place du projet FriTime à laquelle je n'ai pas personnellement participé. Peut-être que Mme Alexandra Clerc pourra nous donner plus d'informations.

Cette commission a été rythmée par les allées et venues des différents membres qui partaient pour d'autres horizons ou qui étaient nouvellement élus pour remplacer ces personnes. Donc, cela a nécessité chaque fois de retrouver un nouvel équilibre. Nous avons quand même mené un projet phare malgré le scepticisme de plusieurs d'entre nous, le fameux sondage à la population auquel à participer une centaine de personnes et qui nous a quand même permis de définir 4 axes de travail principal pour le reste de la législature à savoir notamment : la question de la place du village en lien avec le projet Valtraloc, amener la question de la nécessité ou non des zones 30 km sur la route de l'Adrey au sein du Conseil général, la question de la mobilité douce, et enfin la fameuse sortie de la COOP qui aura fait beaucoup parlé d'elle mais qui aura à peu près abouti à quelque chose, on l'espère. Au moins, toutes les actions menées par la commission Vuadens demain ont permis d'amener des débats et surtout des aboutissements concrets.

Concernant la prochaine législature, j'invite les personnes qui seront élues dans cette commission à réfléchir de manière globale sur cette commission, quels seront les objectifs surtout pour la prochaine législature, peut-être penser en terme globaux pour la durée de la législature avec des objectifs concrets et réalistes par rapport aux forces à disposition dans la commission mais aussi par rapport au temps imparti pour réaliser ces projets.

Je remercie déjà les personnes qui s'engageront pour cette commission dans laquelle j'ai activement milité et je remercie surtout mes collègues avec qui j'ai eu la chance de collaborer durant ces années et qui m'ont beaucoup apporté. Merci.

M. Bernard Sudan remercie Mme Sandy Maillard, et donne la parole à Mme Alexandra Clerc.

Mme Alexandra Clerc :

Pour répondre à la question de Mme Sandy Maillard, effectivement nous avons mis en place un petit comité qui inclut des membres du Conseil communal (donc moi-même, M. Noam Rey et M. Daniel Bovigny) ainsi que des membres de la commission Vuadens demain (Mme Crystel Follonier-Dumartheray et Mme Florence Romanens). Nous nous sommes déjà vus 3 fois pour mettre en place ce projet Fritime. L'objectif est de débiter cet automne et de proposer déjà un catalogue d'activités à nos écoliers.

Actuellement, on est en train de préparer un recueil auprès de tous les artisans et sociétés qui pourraient s'impliquer dans ce projet et proposer un catalogue d'activités. Nous avons déjà bien avancé dans cette démarche-là. On doit se revoir la semaine prochaine pour continuer notre processus.

Séance du Conseil général du 19 avril 2021

C'est tout ce que je peux vous dire pour l'instant, donc ça suit son cours. L'objectif est de démarrer cet automne et de proposer déjà des activités pour nos écoliers.

M. Bernard Sudan remercie Mme Alexandra Clerc. Au terme de la lecture de ces différents comptes rendus et au nom du Conseil général, il remercie tous les membres actifs dans ces commissions, pour le travail effectué et à venir ainsi que pour leur disponibilité.

11. Divers

M. Bernard Sudan rappelle que deux micros sont à disposition des intervenants. Afin de garantir une certaine structure au sein des divers, il propose de procéder comme suit :

- 1) les propositions des membres du Conseil général.
- 2) les questions par les membres du Conseil général.
- 3) les remarques

M. Bernard Sudan demande s'il y a des propositions, ce n'est pas le cas.

Il demande s'il y a des questions, ce n'est pas le cas.

Il demande s'il y a des remarques et donne la parole à M. Christian Levrat.

M. Christian Levrat :

Monsieur le président,

Oui, je sais, jamais 2 sans 3. Désolé. Si j'interviens c'est parce que l'on est en fin de législature. Même que la période ne soit pas propice aux apéritifs et réceptions officielles, je souhaiterais suggérer aux futurs membres du Conseil communal qui restent en fonction, ou au futur président du Conseil général, d'organiser si possible dans le courant de l'automne (une fois qu'on sera sorti de ces mesures sanitaires) une petite réception officielle (je le fais d'autant plus volontiers, bien qu'il ne relève pas de mon camps politique) pour honorer notre ancien syndic et pour honorer également les conseillers communaux sortants qui ont passé des décennies d'engagement pour la commune.

On l'aurait vraisemblablement fait si on n'était pas en période de Covid-19, mais c'est peut-être l'occasion de le faire de manière plus large avec l'ancien Conseil général, le nouveau Conseil général de manière un peu plus ouverte à la population. J'espère que je n'enfonces pas une porte ouverte et que c'était de toute manière prévue. Si par extraordinaire ce n'était pas le cas, je vous suggère de le faire, parce que je crois que la politique ce sont parfois un peu des opinions divergentes et des affrontements mais il y a aussi dans la politique un temps pour la reconnaissance, l'engagement et pour le travail effectué. Donc, je remerciais celles et ceux qui restent au Conseil communal, celles et ceux qui ont la responsabilité du Conseil général de prévoir quelque chose de cet ordre dans le courant de l'automne. J'ai le sentiment que le budget de la commune devrait supporter une opération de ce genre-là, compte tenu des décisions prises par la majorité de ce conseil durant la séance d'aujourd'hui.

M. Bernard Sudan remercie M. Christian Levrat, et donne la parole à Mme Isabelle Seydoux.

Mme Isabelle Seydoux :

C'était juste pour dire que j'étais aussi d'accord pour l'apéro !

Le Mouvement Indépendant souhaite quand même remercier le Conseil communal, la commission senior+ dont on a parlé tout à l'heure longuement sur les nombreux projets qui ont été débutés ou qui sont terminés. On remercie également le personnel de la voirie en particulier, pour avoir tous participé à la réalisation des itinéraires pédestres et la mise à disposition des bancs. Il n'est pas à

Séance du Conseil général du 19 avril 2021

douter que tous les Vuadenois et Vuadenoises auront plaisir à découvrir les réalisations lors de leurs balades. C'est un beau projet, c'est chouette que ça se soit concrétisé.

Dans un autre registre, nous sommes heureux que le Conseil communal ait décidé d'utiliser « Igruyère ». On rentre dans le 4.0. Ce nouvel outil de communication sera complémentaire aux autres moyens déjà en place et ça fait partie des attentes des citoyens d'avoir plus d'informations sur les travaux et les choses qui sont en cours pour la commune. Je pense que c'était une belle initiative, donc on vous remercie.

Merci de votre attention.

M. Bernard Sudan remercie Mme Isabelle Seydoux. En parlant de bancs installés sur ces différents parcours, j'ai eu l'occasion d'en tester un aujourd'hui : on y est bien assis ! Il donne la parole à M. Sébastien Meyer pour le Conseil communal.

M. Sébastien Meyer :

M. le Président du Conseil général,

Mesdames et Messieurs les conseillers et conseillères généraux,

M. Daniel Tercier, Mme Chantal Tercier,

A mes collègues du Conseil communal,

A notre personnel,

Il ne faut pas avoir peur de s'ouvrir aux bonnes idées, qu'elles viennent de gauche, du centre, de la droite, du Mouvement Indépendant. Une bonne idée reste une bonne idée, disait un conseiller fédéral.

Mon discours marque une volonté affirmée de la part de notre Exécutif d'avoir travaillé de manière collégiale, transparente et rigoureuse. Le débat politique a été animé, voire vif avec le Conseil général. Mais il a été empreint de respect, respect mutuel et surtout respect pour notre mandat au service des citoyens de Vuadens.

Et, qui dit débat, dit opinions divergentes, l'important étant que l'on aboutisse au final à une décision qui permet de continuer et surtout d'avancer.

C'est vous tous, les membres du Conseil général, que je tiens à remercier au nom du Conseil communal pour la bonne collaboration durant la législature.

Si l'on parle de reconnaissance, on ne peut omettre de mentionner nos employés dont la qualité de leur travail est remarquable. J'ai donc une pensée reconnaissante à leur égard : sans elles et sans eux, rien ne serait vraiment possible.

Dans la magnifique version du roman fleuve « Guerre et Paix » de Léon Tolstoï, il est écrit : « Tout homme doit croire, tout homme doit vivre, tout homme doit aimer ».

Je vous souhaite, à toutes et à tous le meilleur pour votre avenir politique, professionnel et personnel.

Quatre collègues vont quitter le Conseil communal.

M. Jean-Noël Gobet a la charge du dicastère de l'agriculture et de l'environnement. Tout au long de la législature, il nous a renseignés concernant l'agriculture et de l'environnement. Il était proche des milieux et avait la connaissance de tous ces projets qu'il a mis en vigueur, tel que la source de la Benda pour lequel il a passé beaucoup de temps. Merci Jean-Noël pour tout ce que tu as fait pour le Conseil communal.

M. Daniel Bovigny est entré au Conseil communal en 2016, et il est en charge des bâtiments communaux, de la place de sport, de l'énergie (il préside même de la commission de l'énergie), la culture et le service d'ordre. Les relations furent très bonnes avec les sociétés.

Il a aussi participé au projet du nouveau local de voirie. Qui n'est pas allé à l'école chez Daniel ? Cher Daniel, au nom du Conseil communal, merci pour tout ton travail.

M. Paul-Henri Donzallaz : responsable des finances depuis 1996, président de la commission du foyer durant de nombreuses années, président du triage forestier du Bassin de la Sionge depuis le début,

Séance du Conseil général du 19 avril 2021

président du Fonds Louis Guigoz. Tout le monde le connaît. C'est un fin financier et durant des années il a soutenu le Conseil communal d'une main de maître pour les finances. Paul-Henri, un immense merci.

M. Daniel Tercier : durant 30 années passées au Conseil communal dont 20 ans en tant que syndic, il a toujours eu à cœur de mener à bien les importants chantiers et dossiers dont il a eu la charge. Vous aurez l'occasion de découvrir son parcours magnifique dans le bulletin communal, édition avril 2021. Cher Daniel, un immense merci du Conseil communal.

La parole est donnée à M. Daniel Tercier.

M. Daniel Tercier :

Monsieur le Président du Conseil général,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

Madame et Messieurs les membres du Conseil communal,

J'adresse un merci particulier à M. Sébastien Meyer pour ses aimables paroles. Comme il l'a dit, vous avez certainement reçu, ce matin, le Bulletin communal d'information. Le rédacteur de service énumère mes activités communales de ces dernières décennies. Ces deux pages de rétrospectives m'évitent ainsi de vous les énumérer. Merci au rédacteur.

Il y a 30 ans, que faisiez-vous en 1991, les jeunes ? ("je n'étais pas née") Eh bien moi, j'entrais au Conseil communal. Suite à votre invitation pour ce soir, je me suis remémoré quelques souvenirs de l'époque. Lors de ma première législature, j'ai découvert qu'il y avait déjà un Daniel au sein du Conseil communal. Mais oui, Daniel Bovigny y siégeait déjà. Il entamait sa deuxième période. Et aujourd'hui Daniel est toujours présent, après un break de plusieurs années, il est vrai. Il y avait donc déjà du virus dans l'air, le virus communal !

Une grande dame faisait partie de l'équipe. Grande par son physique, mais grande surtout pour son humanisme et son savoir. Elle avait une habitude. Avant la séance, elle lavait ses lunettes à l'eau du robinet, les essuyait avec son mouchoir et s'asseyait. La séance pouvait alors commencer.

J'ai aussi siégé, durant cette législature, avec le papa de deux membres de ce Conseil général. Comme quoi les fruits ne tombent jamais très loin de l'arbre ! Après une journée de dur travail en plein air, certain ne résistait pas à « un coup de pompe » durant la séance et s'endormait quelques instants, vite réveillé par les sujets discutés durant la séance.

Deux cendriers trônaient sur la table du Conseil. Eh ! oui, certains fumaient pendant les séances. Lors de la législature suivante, la fumée a été bannie.

Après environ deux heures de séance consacrée à la commune, vers 22 heures, nous prenions la direction le Café de la Gare où les parties de cartes s'enchaînaient jusqu'à minuit.

Durant toutes ces années passées au sein du Conseil communal, j'ai essayé de donner le meilleur de moi-même, d'être à l'écoute de chacune et chacun, de rencontrer les citoyennes et les citoyens, d'agir pour le bien de notre commune. En tant que syndic, je n'étais que le « primus inter pares », comme on dit, le premier parmi les pairs, le premier d'une équipe, une équipe qui avait un objectif : mener à bien notre commune !

Mais le syndic est en première ligne lorsque les problèmes surgissent. Lors des anciennes assemblées communales, souvent, c'était lui qui devait répondre aux questions des citoyens. Telle celle d'une personne qui s'en prenait au travail du Conseil. Je lui avais répondu qu'il n'avait qu'à venir au Conseil. Chose qu'il a fait ! Et il est venu siéger en notre compagnie.

Les articles de la presse régionale relatant les différentes assemblées de Vuadens n'étaient, quelquefois, pas tendres envers les autorités communales. Mais il faut de tout pour faire un monde. On ne peut pas être aimé et respecté de tout le monde !

Tout au long de ma vie communale, j'ai eu la chance d'être soutenu et compris par Chantal. Elle a été mon point de repère, ma confidente aussi. Elle a accepté mes absences répétées, mes soirées passées pour les associations régionales, pour les comités et pour les commissions : jusqu'à deux, voire trois soirs par semaine durant certaines périodes. Je la remercie du fond du cœur !

Séance du Conseil général du 19 avril 2021

Mais les membres du Conseil communal, et le syndic, ne pourraient pas travailler, aller de l'avant, sans un personnel administratif performant, stable et compétent. A Vuadens, nous avons la chance d'avoir ces gens-là. Pas avares de conseils et de suggestions, ils sont à l'écoute et à notre service, au service des citoyennes et des citoyens.

Merci Véronique, merci Olivier. J'ai apprécié votre compagnie et votre dévouement envers notre village.

Pour conclure, mes souhaits de bonheur et de réussite vont à chacun d'entre vous, vous qui avez consacré de nombreuses heures pour ce beau village de Vuadens.

Merci pour votre écoute !

M. Bernard Sudan remercie M. Daniel Tercier, et prend la parole :

Cher Daniel,

Tel un biker parcourant les milliers de km de la route 66, tu as su, au fil des années, conduire notre Commune vers la situation florissante qu'elle connaît actuellement.

Tu as évité les bosses et les nids de poule du parcours et par ton professionnalisme, ton sérieux, ton calme, les accidents ont été évités.

Un grand merci Daniel pour toutes ces années consacrées à l'Exécutif de notre Commune et principalement pour celles passées en tant que syndic.

Au nom du Conseil Général, je te souhaite ainsi qu'à Chantal, de profiter longtemps de ta retraite politique et de savourer les bons moments de retraité.

Bon vent à vous et merci.

Le Conseil Général arrive ce soir au terme de ses 5 premières années d'existence et je me dois, en tant que président, de vous remercier pour le travail effectué et pour votre engagement.

Le Conseil général a pris ses marques, les débats sont de plus en plus nourris et les possibilités d'expression offertes par la loi de plus en plus utilisées. Je suis persuadé que durant cette dernière année, toutes les formules ont été employées.

Ce fut pour moi une année très intéressante, riche en événements, mais intense en préparation.

Les élections du 7 mars dernier ont dévoilé leurs résultats. Certains d'entre nous, intentionnellement ou pas et du point de vue Exécutif ou Législatif, vont quitter leur fonction.

Merci à tous les conseillers/conseillères communaux et du Conseil Général pour le travail fourni durant ces 5 ans. J'espère que l'expérience fut enrichissante et je vous souhaite une bonne continuation dans votre vie professionnelle et privée.

Merci à tous.

La parole n'étant plus demandée, les scrutateurs sont priés de rendre leurs documents à la secrétaire. Merci également de lui transmettre les diverses interventions.

M. Bernard Sudan rappelle l'assermentation de ce vendredi 23 avril à 16H30 (heure de rdv) au CO2 de La Tour-de-Trême et la séance constitutive qui aura lieu dans cette même salle le mercredi 5 mai à 19H30.

Il est 21h40 et M. Bernard Sudan clôt officiellement cette séance. Bonne fin de soirée et à bientôt.

La séance est levée à 21h40.

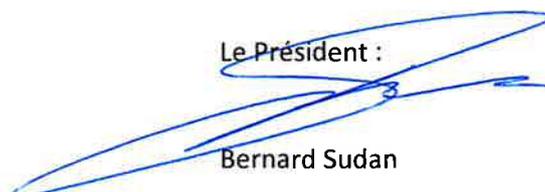
AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Secrétaire :



Véronique Margueron

Le Président :



Bernard Sudan

